Les réfugiés à l'étranger

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse**

Band (Jahr): **90 (1981)**

Heft 4

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-683294

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Les réfugiés à l'étranger

D'où provient l'aide?

Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) est responsable à l'échelle mondiale de la reconnaissance et de la protection des réfugiés, ainsi que de l'assistance qui leur est accordée. Il n'est pas actif sur le plan opérationnel, mais collabore avec les gouvernements des pays de premier asile et coordonne les programmes d'entraide officiels et ceux des organisations privées.

Parmi ses tâches, citons notamment l'accueil et l'alimentation de base des réfugiés dans les pays protecteurs, interventions auxquelles des sous-organisations des Nations Unies telles que l'Unicef, l'organisation mondiale de la santé et le Programme alimentaire mondial apportent leur contribution.

Pour accomplir une partie de ses tâches, le HCR peut compter sur l'aide d'œuvres d'entraide internationales, de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge du pays d'asile et, en cas de conflit armé, sur celle du CICR.

Les interventions de ces institutions portent principalement sur l'assistance médicale, des programmes nutritionnels, l'éducation et l'assistance sociale.

Le schéma ci-dessous illustre notre entrée en matière:

Situation d'urgence

Troubles politiques, religieux, économiques
Conflits armés, vies en danger

Afflux de réfugiés

Pays de premier asile

HCRNU

Gouvernement
Organisation des Nations Unies

Œuvres d'entraide, par exemple la Croix-Rouge suisse
Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge
CICR

Hébergement (camp)
Alimentation de base

Médecine
Alimentation d'appoint
Education
Assistance sociale

Emigration éventuelle
(HCRNU, Gouvernement, Oeuvres d'entraide privées)
Installation, intégrations, assistance

Le réfugié dans un pays en voie de développement

Nous avons déjà dit qu'il y a dans le monde, selon les estimations du HCRNU, quelque 16 millions de réfugiés et de déracinés qui sont à la recherche d'une nouvelle patrie et de nouvelles bases d'existence. Près de la moitié d'entre eux – les réfugiés de l'intérieur – ont été déplacés dans leur propre pays. L'autre moitié a demandé protection et aide dans un état voisin (le pays de premier asile).

A l'heure actuelle, la majorité des réfugiés vit dans le tiers monde. Or, les pays en voie de développement ne sont pas en mesure de faire face à la charge sociale et économique que cet afflux de réfugiés représente pour eux. Alors qu'il aspire à la protection, à de meilleures conditions sociales et à la possibilité de se recréer une nouvelle existence, le réfugié et sa famille se voient souvent confrontés avec l'existence sans espoir d'un camp de regroupement. Aux ébranlements physiques entraînés par la fuite, viennent s'ajouter les souffrances psychiques du déracinement, la nostalgie de sa patrie, les soucis du chômage et le poids de sa dépendance à l'égard de ceux qui l'assistent: volontaires et organisations d'entraide.

Il n'est pas rare que le fait d'installer et de gérer des camps où les réfugiés bénéficient d'une assistance régulière provoque des tensions sociales chez les habitants du pays d'accueil qui s'estiment négligés et défavorisés vu qu'ils ne bénéficient normalement pas des mêmes «privilèges» que les réfugiés.

L'installation et l'intégration de réfugiés dans un pays de premier asile suscitent presque toujours un épineux problème: le pays en cause est-t-il oui ou non disposé à recevoir des réfugiés?
Ne serait-ce que pour des motifs culturels, il est toutefois toujours préférable de réinstaller un réfugié dans un pays voisin du sien, plutôt que de lui proposer d'émigrer dans un milieu culturel totalement étranger, en Europe par exemple.
En plus des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays pour des motifs politiques, on parle également depuis quelques années des «réfugiés de la faim». En effet, le manque constant de produits alimentaires, d'eau, de terres arables qui leur permettent de vivre en autarcie, oblige de nombreux groupes de population à fuir vers les régions plus riches de leur pays ou à devenir des réfugiés. Le ravitaillement de ces régions nouvellement habitées présente les mêmes problèmes que pour les réfugiés traditionnels. C'est ainsi que quelques pays de l'Afrique orientale offrent l'exemple typique de ce mélange où les opérations de secours concernent tant les réfugiés politiques que les réfugiés de la faim.

Interventions dans les situations d'extrême urgence

Cameroun
Réfugiés du Tchad: 30000 à 50000 personnes. Mise en place d'une équipe médicale dans la ville frontière de Kousseri, située au Nord-Cameroun.

Soudan
Réfugiés de la province éthiopienne d'Erythrée: 50000 personnes. Mise en place d'une équipe chirurgicale à Koussala, située dans le désert soudanais et interventions sur le plan médical dans deux camps de réfugiés situés à l'intérieur du pays.

Somalie
Réfugiés d'Ogaden et réfugiés de la faim du pays même: 1,6 million de personnes. Mise en place de délégués chargés de la distribution de denrées alimentaires.

Chine
Réfugiés du Vietnam: 250000 personnes. Installation d'équipement hospitalier.

Indonésie
Réfugiés du Vietnam sur l'île de Galang: 10000 personnes. Mise en place d'une petite équipe chirurgicale.

Malaisie
Réfugiés d'Indochine: 13000 personnes. Mise en place de petites équipes prodiguant des soins dentaires dans les camps.

Pakistan
Réfugiés d'Afghanistan: 1,2 million de personnes. Financement de petites équipes médicales mobiles composées de personnel pakistanais dans les camps.

Thaïlande
Réfugiés indochinois: 120000 personnes. Mise en place d'une petite équipe prodiguant des soins dentaires dans les camps.
Réfugiés cambodgiens des régions frontalières: 50000 personnes. Mise en place d'une équipe pour la lutte contre la tuberculose dans le camp de réfugiés de Khao-I-Dang. Mise en place de personnel médical dans les camps, dans le cadre du programme d'intervention du CICR.

L'engagement de la Croix-Rouge suisse à l'étranger

Depuis quelques années, la Croix-Rouge suisse se préoccupe de plus en plus des réfugiés à l'étranger. Il s'agit essentiellement de combler des lacunes, là où d'autres organisations privées ou étatiques ne peuvent s'engager. Cependant, la Croix-Rouge suisse s'efforce toujours de prendre en charge des tâches de caractère médical.
Il faut faire une différence entre l'aide élémentaire et l'aide d'urgence, et avec les programmes qui sont basés sur l'aide aux réfugiés à long terme dans les pays de premier asile. En ce qui concerne l'aide de première nécessité, les interventions de la Croix-Rouge suisse peuvent avoir un caractère de médecine générale (ce sont par exemple les équipes mobiles dans les camps de réfugiés), ou comporter une assistance chirurgicale dans des endroits où les réfugiés arrivent blessés.
En cas d'asile plus long et prévisible, la Croix-Rouge suisse dirige plutôt son attention vers des domaines médicaux spécialisés, tels des services ophtalmologiques, dentaires, ou encore le dépistage et le traitement de la tuberculose.
La réalisation de tâches d'importance dans le domaine de l'aide aux réfugiés à l'étranger ne serait pas concevable sans l'apport de ressources financières importantes. L'afflux de ressources financières dépend d'ailleurs du degré dramatique de la situation des réfugiés. C'est ainsi par exemple que des fonds importants ont pu être collectés pour les réfugiés du Cambodge ou pour les «boat people» du Vietnam – énorme vague de réfugiés, d'hommes qui sont menacés directement dans leur vie. Tandis que la presse mondiale a largement relégué à l'arrière-plan les réfugiés sarahouis en Algérie, les réfugiés érythréens au Soudan ou les réfugiés afghans au Pakistan.
Quelques critères s'appliquant au travail effectué par la Croix-Rouge suisse en faveur des réfugiés à l'étranger sont particulièrement révélateurs:
- ne pas implanter des infrastructures massives, qui pourraient plus tard devenir une charge pour le pays de premier asile,
- employer des méthodes de travail aussi modestes que possible,
- atteindre le plus grand nombre possible de réfugiés grâce à un travail mobile,
- éviter les tensions sociales entre les réfugiés et les populations locales, généralement défavorisées, en s'occupant à la fois des deux groupes.

En 1980, la Croix-Rouge suisse a consacré, pour l'aide aux réfugiés dans les pays en voie de développement, une somme totale de 4,28 millions de francs, ce qui représente 20,71 % des dépenses consacrées à son activité à l'étranger. Les dépenses engagées sont de 1,48 million pour l'Afrique et de 2,78 millions pour l'Asie, notamment par l'envoi sur les lieux de délégués médicaux et d'équipes médicales spécialisées, par une aide alimentaire et par le soutien accordé aux organisations faîtières – CICR et Ligue – pour leur programme en faveur des réfugiés. Au total, 85 délégués ont été envoyés à l'étranger durant l'année 1980 dans le cadre de ce programme.■